

SERVICE ENFANCE JEUNESSE TARIFICATION

ANNÉE 2022



- Accueils de loisirs périscolaires Maternels
- Accueils de loisirs périscolaires Élémentaires
- Accueils de loisirs périscolaires Chabot
- Accueils de loisirs extrascolaires Chabot

Mairie - Service Enfance Jeunesse

32, rue du Pré
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 41 42 54

Mail : enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr

Ville de Saint-Claude - Service Enfance Jeunesse

Hôtel de Ville – BP 123 – 39206 Saint-Claude Cedex – Tél. 03 84 41 42 54 – Fax : 03 84 41 42 41 – www.saint-claude.fr

1- Coordonnées des accueils de loisirs

AL maternel de l'école Christin

10, Place Christin
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 45 31 54 – 07 85 58 93 94
alsh.christin@mairie-saint-claude.fr

AL maternel de l'école Mouton

Cité de Mouton
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 45 31 44 – 06 37 72 23 08
alsh.mouton@mairie-saint-claude.fr

AL maternel de l'école Franche-Comté

11, rue de Franche-Comté
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 45 66 59 – 06 37 72 47 35
alsh.fc@mairie-saint-claude.fr

AL maternel de l'école Rosset

1, rue des Écoles
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 45 74 25 – 06 37 71 29 73
alsh.rosset@mairie-saint-claude.fr

a. Accueils de loisirs Élémentaires

AL élémentaire de l'école des Avignonnets

39, rue Henri Dunant
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 45 31 60 – 06 37 72 67 58
alsh.avignonnets@mairie-saint-claude.fr

AL élémentaire de l'école du Centre

1, rue des Écoles
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 45 18 32 – 06 37 72 13 38
alsh.centre@mairie-saint-claude.fr

AL élémentaire de l'école du Faubourg

1 bis, Plan du Moulin
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 45 53 13 – 06 37 72 57 56
alsh.faubourg@mairie-saint-claude.fr

AL élémentaire de l'école du Truchet

Square du Truchet
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 45 74 35 – 06 37 72 44 42
alsh.truchet@mairie-saint-claude.fr

b. Accueil de loisirs de Chabot (mercredis et vacances scolaires)

Accueil de loisirs de Chabot

15, rue du Commandant Vallin
39200 Saint-Claude
Tél. 03 84 45 47 62

2- Tarifs et pénalités des accueils de loisirs périscolaires maternels matin et soir

TRANCHES DE REVENUS	SAINT-CLAUDE		HORS SAINT-CLAUDE	
	Matin	Soir	Matin	Soir
0 à 1 220 €	1,00 €	1,55 €	1,50 €	2,33 €
1 221 à 1 677 €	1,05 €	1,60 €	1,58 €	2,41 €
1 678 à 2 287 €	1,10 €	1,65 €	1,65 €	2,49 €
2 288 à 3 049 €	1,15 €	1,70 €	1,73 €	2,56 €
3 050 € et plus	1,20 €	1,75 €	1,81 €	2,64 €

Pour un enfant **non inscrit préalablement** à l'accueil de loisirs, il sera appliqué un tarif de pénalité. Celui-ci est calculé sur la base du coût de revient de l'accueil. Son montant est de **4,00 €**.

Un **dépassement horaire** de plus de 5 minutes à partir de 18h30, entraîne une pénalité qui est calculée sur la base du coût horaire d'un animateur au prorata du temps de garde supplémentaire, soit **23,91 €/h**.

3- Tarifs et pénalités des accueils de loisirs périscolaires élémentaires matin et soir

TRANCHES DE REVENUS	SAINT-CLAUDE			HORS SAINT-CLAUDE		
	Ponctuel matin	1 atelier	Ponctuel soir	Ponctuel matin	1 atelier	Ponctuel soir
0 à 1 220 €	1,00 €	8,72 €	1,55 €	1,50 €	13,08 €	2,33 €
1 221 à 1 677 €	1,05 €	8,78 €	1,60 €	1,58 €	13,17 €	2,41 €
1 678 à 2 287 €	1,10 €	8,83 €	1,65 €	1,65 €	13,25 €	2,49 €
2 288 à 3 049 €	1,15 €	8,88 €	1,70 €	1,73 €	13,33 €	2,56 €
3 050 € et plus	1,20 €	8,95 €	1,75 €	1,81 €	13,42 €	2,64 €

Pour un enfant **non inscrit préalablement** à l'accueil de loisirs, il sera appliqué un tarif de pénalité. Celui-ci est calculé sur la base du coût de revient de l'accueil. Son montant est de **4,00 €**.

Un **dépassement horaire** de plus de 5 minutes à partir de 18h30, entraîne une pénalité qui est calculée sur la base du coût horaire d'un animateur au prorata du temps de garde supplémentaire, soit **23,91 €/h**.

Pour un enfant non inscrit aux ateliers et qui serait accueilli après les APC, il sera appliqué le tarif ponctuel soir.

4- Tarifs et pénalités de la restauration scolaire

TRANCHES DE REVENUS	SAINT-CLAUDE		HORS SAINT-CLAUDE	
	Famille 1 enfant	Famille avec plusieurs enfants	Famille 1 enfant	Famille avec plusieurs enfants
0 à 1 220 €	1,70 €	1,33 €	5,58 €	4,91 €
1 221 à 1 677 €	2,60 €	2,05 €	5,84 €	5,13 €
1 678 à 2 287 €	3,54 €	2,75 €	6,07 €	5,36 €
2 288 à 3 049 €	4,64 €	3,70 €	6,29 €	5,58 €
3 050 € et plus	5,84 €	4,74 €	6,52 €	5,84 €

Pour un enfant **non inscrit préalablement** au restaurant scolaire, il sera appliqué un tarif de pénalité. Celui-ci est calculé sur la base du coût de revient de l'accueil. Son montant est de **9,85 €**.

5- Tarifs et pénalités de l'accueil de loisirs de Chabot (mercredis et vacances scolaires)

TARIFICATION	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort	0,31 %	0,26 %	0,21 %
Ressources mensuelles plancher en euros (montant fixé annuellement par la CNAF) : 705,27 €	2,20602 €	1,85021 €	1,49440 €
Ressources mensuelles plafond en euros : 4 700 €	14,57000 €	12,22000 €	9,87000 €
Tarifs les plus élevés 2021 pour les enfants des communes extérieures	19,11584 €	16,03264 €	12,94944 €

Ce tarif est facturé aux familles pour 9 heures de présence sur l'ensemble de la journée y compris le repas, conformément à la règle de calcul de la CAF.

Pour un enfant **non inscrit préalablement** à l'accueil de loisirs, il sera appliqué un tarif de pénalité. Celui-ci est calculé sur la base du coût de revient de l'accueil. Malgré tout, la Municipalité a décidé de réduire au regard du respect des plages d'inscriptions. Son montant est désormais de **17,50 € la demi-journée** et de **35,00 € la journée**.

Un **dépassement horaire** de plus de 5 minutes à partir de 18h30, entraîne une pénalité qui est calculée sur la base du coût horaire d'un animateur au prorata du temps de garde supplémentaire, soit **23,91 €/h**.